Entrepreneur | Entrepreneuse en travaux de voiries

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre Ifapme. La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou un contrat d'alternance à Bruxelles, contactez un référent stage du sfpme.

Les cours pratiques et théoriques pour cette formation sont dispensés en Wallonie, dans un centre Ifapme.

La pratique en entreprise peut, par contre, avoir lieu à Bruxelles. Pour signer une convention de stage ou

un contrat d'alternance à Bruxelles, contactez un référent stage du sfpme.

Détails sur la formation:

Programme:

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

TC Parachèvement Analyse tech. chantier (48h)
Engins de chantier (entretien) (4h)
Revêtements hydrocarbonés et enrobes (8h)
Revêtements béton (4h)
Signalisation (8h)
Recyclage-gestion des déchets (8h)
Conduite de chantier de voirie (0h)
Tc parachèvement devis (24h)
Tc parachèvement métré (16h)

2ème Chef d'entreprise

Suivi du projet d'entreprise (16h)
TC Gestion spécifique Evaluer son entreprise (4h)
TC Gestion spécifique Assurer le volet financier (8h)
TC Gestion spécifique Assurer le volet administratif (16h)
TC Gestion spécifique Assurer le volet social (12h)
TC Gestion spécifique Créer-reprendre une entreprise (4h)
Drainage - égouttage voiries (8h)
Terrassements et fondations (4h)
Accessibilités des espaces de voiries (16h)
Pavage - dallage - éléments linéaires (8h)
Conduite de chantier de voirie (0h)
TC Parachèvement Gestion ex. tech. (60h)

Année préparatoire

Organisation chantier (8h)
TC Gestion spécifique/4 Travaux en hauteur (4h)
Recyclage - gestion des déchets (10h)

Signalisation (12h)
Implantation - alignement, courbes, ele. spec. (22h)
Implantation maçonnerie (8h)
Terrassements et fondations (20h)
Drainage - égouttage voiries (12h)
Egouttage particulier (station épuration, fosses) (4h)
Bordures et filets d'eau (16h)
Maçonneries adaptées a la voirie (20h)
Revêtements béton (16h)
Revêtements hydrocarbonés et enrobes (12h)
Béton (pavage-dallage-éléments linéaires) (16h)
Pierre naturelle (pavage-dallage-éléments linéaires) (16h)
Engins de chantier (entretien) (8h)
Engins de chantier (conduite et réalisation) (12h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 heures semaine).

Organisation
Durée : 2 années + 1 année préparatoire éventuelle.
Horaire : les cours sont organisés en soirée et/ou le samedi, mais dans certain cas des cours peuvent être donnés en journée.
Début : septembre.
Date limite des inscriptions : 31/10

Pratique en entreprise

Pratique en entreprise via une convention de stage :

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit :
- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un référent stage;
- d'un contrat de travail;
- d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :
- titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession;
- titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession;
- occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les

aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Attention : L'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles, mais les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, consultez la fiche formation de l'IFAPME. Les cours de gestion pourront être suivi à Bruxelles.

Certification

A terme, je serai capable de... :

- Conduire des travaux de voiries (partie 1) : recyclage et gestion des déchets, signalisation de chantier, examen des revêtements bétons, hydrocarbonés et enrobés, entretien des engins de chantier
- Analyser les données techniques d'un projet de chantier
- Réaliser le métré d'un projet de chantier : préparation, réalisation, finalisation
- Réaliser le devis d'un projet de chantier
- Conduire des travaux de voiries (partie 2) : examen des pavages, des dallages, garantie de l'accessibilité des voiries, évaluation des terrassements et fondations, évaluation des drainages et égouttages de voirie
- Gérer l'exécution technique d'un chantier de voiries : préparation du chantier, conduite et finalisation du chantier

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme Chef d'entreprise et certificat de gestion

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui a satisfait à l'obligation scolaire (avoir 18 ans au 31/12 de l'année d'inscription) et qui répond à l'une des conditions ci-après:

être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique;
être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes;
être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification;
avoir réussit un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).
Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.